



RESERVE AU CGF : 2025 - 626

OFFRE D'EMPLOI

Nom de la Collectivité :	COMMUNE DE FATU-HIVA
Emploi	1 Agent de Police Municipal (H/F)
Catégorie :	C
Grade	Gardien
Niveau de diplôme	DNB/CAP/BEP ou qualification reconnue équivalente minimum
Spécialité	Sécurité publique
Domaine (spécialité technique)	
Date limite de dépôt de candidature :	14 novembre 2025
Emploi à pourvoir à compter du :	1 ^{er} décembre 2025
Type de recrutement	Permanent
Temps de travail	Temps complet
Localisation	Commune de FATU-HIVA – Maire de Hanavave
Rémunération	Conditions statutaires de la fonction publique communale
Conditions de candidature	Recrutement ouvert à tout candidat remplissant les conditions de qualification exigées

PROFIL DU CANDIDAT

Compétences recherchées	Connaissance du cadre légal et réglementaire Maîtrise des procédures de constatation et de rédaction : Techniques de surveillance et de contrôle : Utilisation des outils de communication et de bureautique Capacité à travailler en équipe et en horaires décalés (week-end, soirées, jours fériés)
Compétences souhaitées	La formation initiale d'APJA ou une expérience dans la sécurité publique serait un atout Être titulaire du permis B ou de la capacité à conduire Avoir des notions en langues polynésiennes Avoir un bon équilibre personnel, une excellente condition physique et un sens aigu du service public Qualités relationnelles et esprit d'équipe Respect de la déontologie et de la confidentialité Gestion des conflits et sang-froid Réactivité et esprit d'initiative
Qualités recherchées	

AGEDI
HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/10/2025

987-200013563-20251023-DFH202532-DE

N° TAHITI 007088 - 98740 Omoa - FATU HIVA - ILES MARQUISES

Standard : (689)40.928.238 – Comptabilité & télécopie : (689) 40.928.039 – Bureau du Maire : (689) 40.928.023

Email : mairiefatuiva@vahoo.fr

MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité du Maire et du secrétaire général, l'Agent de Police Judiciaire Adjoint (APJA) participe à l'exécution des missions de prévention, de surveillance et de maintien du bon ordre public. Il veille à la sécurité, à la tranquillité et à la salubrité publiques conformément aux lois et règlements en vigueur.

À ce titre, l'agent sera chargé de :

1. Faire respecter les lois, règlements et arrêtés municipaux

- ❖ Assurer le respect du Code de la route, du Code de l'environnement, du Code rural et des arrêtés du maire.
- ❖ Constater les infractions relevant de sa compétence (stationnement, bruit, propreté, chiens errants, dépôts sauvages, etc.).
- ❖ Dresser des procès-verbaux et des rapports transmis au maire ou aux autorités judiciaires.

2. Assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques

- ❖ Effectuer des patrouilles de prévention dans les lieux publics, marchés, écoles, événements, etc.
- ❖ Maintenir l'ordre public en cas de rassemblement, manifestation ou incident.
- ❖ Veiller à la propreté des voies publiques et au respect des règles de voisinage.

3. Surveiller et protéger les biens communaux

- ❖ Surveiller les bâtiments et équipements municipaux (écoles, gymnases, salles communales...).
- ❖ Prévenir les actes de vandalisme ou de dégradation.
- ❖ Participer à la sécurisation des fêtes, cérémonies et événements communaux.

4. Assurer la sécurité routière

- ❖ Réguler la circulation et le stationnement.
- ❖ Veiller à la sécurité aux abords des écoles (traversées piétonnes, entrées et sorties).
- ❖ Signaler les anomalies sur la voie publique (trous, obstacles, feux défectueux...).

5. Informer et assister la population

- ❖ Informer et orienter les administrés avec courtoisie.
- ❖ Apporter aide et secours en cas d'accident, de malaise ou de détresse.
- ❖ Contribuer à renforcer le lien de confiance entre la population et la commune.

6. Coopérer avec les services partenaires

- ❖ Travailler en lien avec la gendarmerie, les pompiers, et les services techniques communaux.
- ❖ Participer à des opérations conjointes de prévention ou de contrôle.

7. Conditions Particulières

La titularisation à ce poste ne pourra intervenir si et seulement si pendant la période de stage, l'agent :

- ❖ Obtient l'agrément du Haut-Commissaire de la République
- ❖ Obtient l'agrément du Procureur de la République
- ❖ Est assermenté devant le tribunal compétent.
- ❖ Suit la formation et réussit l'examen APJA

PIECES A FOURNIR

- ❖ Lettre de motivation
- ❖ Curriculum Vitae
- ❖ Acte de naissance de moins de 3 mois
- ❖ Copie pièce d'identité valide (CNI ou Passeport)
- ❖ Copie Carte verte (CPS) à jour
- ❖ Copie du JAPD ou JDC
- ❖ Copie du diplôme obtenu le plus élevé

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET NE SERA PRIS EN COMPTE

Pour tout renseignement, nom et coordonnées de l'agent en charge du recrutement :

Mr Teonui POU tél : 40 928 039

Merci d'adresser votre dossier de candidature au secrétariat général de la commune à l'attention de Monsieur le Maire de la Commune de FATU-HIVA ou par mail à l'adresse suivante : mairiefatuiva@yahoo.fr

